

BRESSE

Agence de Bourg-en-Bresse
6 place Joubert,
01000 Bourg-en-Bresse

Téléphone
Rédaction : 04.74.21.66.66
Pub : 04.74.32.83.65

Mai
lp@bourg@leprogres.fr
lppublicite01@leprogres.fr

Web
www.leprogres.fr/ain/
bourg-en-bresse

Facebook
www.facebook.com/leprogres.
bourg-en-bresse

VRAI/FAUX

BOURG-EN-BRESSE TOURISME

Taxe de séjour : à quoi servent les 220 000 euros collectés

Lundi soir, à Viriat, les élus de la communauté d'agglomération du bassin de vie de Bourg-en-Bresse ont voté, à l'unanimité, l'utilisation de cette enveloppe. L'occasion de démentir le vrai du faux sur cette taxe.

1 Elle est payée par les habitants

FAUX

C'est le client qui paye la taxe de séjour. Elle est demandée pour toute nuit passée dans un hôtel ou un camping.

2 Toutes les communes en bénéficient

FAUX

Si Bourg-en-Bresse agglomération (BBA) a instauré une taxe de séjour sur son territoire, depuis 2003, il a respectivement fallu attendre le 1^{er} janvier et le 1^{er} avril 2016 pour les communautés de communes de Montrevel-en-Bresse (CCMB) et de Treffort en Revermont (CCTER).

3 La communauté d'agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse a décidé de la tarification

FAUX

La tarification de la taxe de séjour, par nature d'hébergement, a été définie par chacune des anciennes collectivités pour l'année 2016. Elle varie de 0,50 euro à 4 euros par nuitée pour BBA et la CCMB et de 0,30 euro à 4 euros pour la CCTER. Bourg-en-Bresse agglomération a ainsi collecté 135 870,26 euros, la communauté de communes de Montrevel-en-Bresse 53 245,47 euros et la



■ Le Jumping fait partie des manifestations qui génèrent des visites et des nuitées. Photo d'archives Jean-Pierre BALFIN

communauté de communes de Treffort en Revermont 10 327,38 euros.

4 La taxe sert à promouvoir le territoire

VRAI

Une partie de la taxe est réservée à l'office de tourisme du bassin de Bourg-en-Bresse. Aux 67 000 euros attribués en 2016, il faut ajouter 2 500 euros pour la mise en place d'un observatoire touristique local. Elle finance également des actions favorisant l'attractivité du territoire, comme la location de bornes interactives pour 28 000 euros et le transport en navettes des spectateurs de Couleurs d'amour, à Bourg, pour 11 726 euros, un sentier d'interprétation à la ferme du Sougey, à Montrevel, à hauteur de 13 100 euros, ou encore des

5 Le reliquat non utilisé les années précédentes est reporté

VRAI

À la taxe de séjour collectée en 2016, le reliquat de 20 140,13 euros, non utilisé les années précédentes, pour Bourg-en-Bresse agglomération, a été ajouté. À ce jour, après l'attribution des subventions pour l'organisation de manifestations et le financement de plusieurs investissements et opérations pour les secteurs de Bourg-en-Bresse, de Montrevel-en-Bresse et de Treffort en Revermont, il reste 51 457,24 euros à affecter.

Karen Chevalier
karen.chevalier@leprogres.fr

ZOOM

■ 5 000 euros

Pour l'opération de promotion du territoire à l'aire d'autoroute de Bourg/Asseron, du syndicat des hôteliers, les 17 et 18 février.

■ 2 500 euros

Pour la compétition mondiale de danse sportive organisée par le Dancy club de Bourg, à Aintereexpo, le 11 mars.

■ 2 000 euros

Pour le tournoi de plongeon des 7 nations du Club de natation

de Bourg à Carré d'eau, du 22 au 25 mars.

■ 2 000 euros

Pour le festival Good Rockin' Tonight à Aitignat, du 27 avril au 1^{er} mai.

■ 15 000 euros

Pour le Jumping organisé à Aintereexpo, du 18 au 21 mai, par Bourg sport équestre.

■ 500 euros

Pour l'Ain de château en château, organisé les 24 et 25 mai, par Patrimoine des pays de l'Ain.

■ 10 000 euros
Pour Équitrando, du 21 au 23 juillet.

■ 2 000 euros

À la commune de Polliat et au comité de l'Ain de cyclisme pour le départ de l'étape du 9 août du Tour de l'Ain.

■ 1 500 euros

Pour la JL Bourg qui organise l'Ain Star Game à Elkinox, les 18 et 19 août.

■ 800 euros

Pour le concours national de démarrage, organisé en septembre, par le Syndicat des chevaux de trait de l'Ain.